

# Ma mort avec Exit (6/6)

## «La société ne peut plus s'en distancier»

**Il faut s'y préparer: l'aide à mourir deviendra un enjeu de société. Les accompagnants de la fin de vie et les Églises suivent de près le dilemme éthique que pose la pratique.**

Dans le canton du Jura, un peu plus d'un décès sur cinquante est un suicide assisté. En Suisse romande, le taux évolue entre 1,6 et 4,3%, relaie le Jurassien Louis Gelin, membre du comité d'Exit Suisse romande. Selon cet accompagnateur depuis 14 ans, la tendance connaît une hausse légère en Suisse romande. En 2024, 15 personnes sont parties dans le Jura avec Exit, la principale, voire la seule association d'aide au suicide active dans la région. Une enquête récente de la RTS a aussi montré que le taux de suicide des seniors, en grande partie en raison des suicides assistés, atteint des records en Suisse.

Cette tendance n'échappe pas aux interrogations, la pratique se heurtant par exemple à la doctrine de l'Église catholique. Exit en a conscience et cherche à aborder la question avec les personnes qui recourent à elle. «On leur demande par exemple quelle est leur représentation de la mort, leur



**Avant, le cercueil n'entrait pas dans l'église.»**

Le suicide assisté n'est pas en odeur de sainteté dans l'Église catholique. Elle le considère officiellement toujours comme un geste contraire au don de la vie fait par Dieu. Diacre qui a lui-même accompagné des personnes qui voulaient partir avec un suicide assisté, Philippe Charmillot fait néanmoins part d'une importante évolution. «Avant, le cercueil n'entrait pas dans l'église», relaie-t-il. Désormais, bien que l'Église n'approuve pas le geste de la personne, il n'y a aucune pénalité ou complication dans le déroulement liturgique des funérailles.

### Questions théologiques

Philippe Charmillot suit attentivement cette évolution. Selon l'agent pastoral, il y a toujours des personnes qui ne

pratique de la religion et leur espérance. Mais on se rend compte que leur préoccupation est plus dirigée sur le regard que la communauté aura sur leur geste que sur celui du Créateur», indique Louis Gelin.

Mais il admet se poser des questions sur la doctrine actuelle. «Je trouve important de sortir du «permis-défendu». Le suicide assisté n'est pas un choix entre la vie et la mort, mais entre deux façons de mourir. Il devrait donc être reconnu par l'Église comme un droit de la personne, comme une «sortie» aussi valable que les autres. Mais ce n'est pas le cas», exprime-t-il. Selon lui, la position de l'Église pose des questions. «D'après la foi, la vie est présentée comme un pèlerinage sur la Terre, dont l'objectif est de vivre éternellement avec Dieu. Alors que faire pour un croyant qui n'a plus de perspectives, qui est condamné et qui n'a plus que quelques semaines à vivre? Ne pourrait-il pas accélérer cette rencontre merveilleuse avec le Seigneur?» interroge-t-il.

### Deuil plus difficile

Des questions qui touchent également l'Église réformée, qui a une position différente en ne portant pas de jugement sur le suicide assisté. «Selon la théologie réformée, il n'y a pas d'opposition, ni de condamnation, car le suicide assisté relève de la liberté de chaque individu», indique Sarah Nicolet, de la Paroisse réformée de De-

lémont. Cette pasteure depuis 10 ans a côtoyé des paroissiens, membres d'Exit, qui avaient des interrogations par rapport à la foi: «Je leur réponds que Dieu est présent, quel que soit leur choix.»

Revenu dernièrement sur le devant de la scène avec la capsule de suicide «Sarco», le suicide assisté ne peut pas s'éviter un large débat. Pour Philippe Charmillot, la société et l'Église ne pourront plus s'en distancer, étant donné notamment le vieillissement de la

population. «Les générations qui arrivent y auront davantage recours», pressent-il.

Cela pourrait engendrer de nouveaux besoins. Responsable du secteur «Accompagnements et Deuils» chez Caritas Jura, Claire Cerna a pu constater que le processus de deuil est souvent plus compliqué pour les proches d'une personne qui a procédé à un suicide assisté. «La personne vit avec la perte, mais peut aussi ressentir de la colère face à cette décision qu'on lui a imposée,

voire une certaine consternation si elle n'a pas pu lui dire au revoir», remarque celle qui a suivi des personnes en fin de vie et des accompagnants de ce type de situation.

Par ailleurs, un suicide assisté peut être un «sujet de division» dans les familles, remarque-t-elle. Comme elles peuvent être relativement éclatées, il est parfois difficile d'établir un consensus éthique, ou bienveillant, parmi ce cercle, indique-t-elle.

BENJAMIN FLEURY

## «Exit et soins palliatifs ne s'opposent pas»

En évoquant le suicide assisté et les souffrances endurées, le sujet des soins palliatifs est incontournable. Pour certains, le développement de ce secteur médical permettra d'éviter le recours à l'aide au suicide. Cheffe de service à l'Hôpital du Jura, la Dr Sandrine Jeanneret-Brand fait cependant une lecture beaucoup plus nuancée de la situation. Les soins palliatifs doivent effectivement permettre aux personnes en fin de vie de se sentir mieux et d'augmenter leur qualité de vie, ce qui pourrait théoriquement contribuer à réduire le recours à Exit, explique-t-elle. Cependant, il demeure des situations très difficiles, notamment en cas de souffrance globale qui atteint toutes les sphères de la vie de la personne – comme le physique, le psychisme, les relations sociales et le lien avec la spiritualité. «Lorsque, malgré tous nos efforts, la souffrance devient réfractaire et la vie ne fait plus vraiment sens, nous n'avons pas de baguette magique et il arrive que le choix inti-

me qui s'impose pour la personne malade soit le suicide assisté. Exit et soins palliatifs ne s'opposent pas», commente la médecin-chef.

Face au suicide assisté, l'Hôpital du Jura a adopté une posture non jugeante. Il ne s'agit pas de s'opposer aux personnes qui font ce choix, mais plutôt de s'assurer que leur décision est mûre, réfléchie, déterminée et répétée, et qu'ils ont pu bénéficier de toutes les informations nécessaires pour la prendre sans pression, tout en continuant à les accompagner au mieux. Depuis trois ans qu'elle est responsable de l'unité de soins palliatifs à Porrentruy, la Dr Sandrine Jeanneret-Brand n'a compté que quatre ou cinq personnes qui ont finalement fait ce choix définitif. Cela s'est toujours fait au domicile de la personne, «mais une procédure d'exception pourrait être envisagée si un retour à domicile n'est pas possible, sous certaines conditions qui doivent être discutées avec la direction médicale», indique-t-elle. BFL



Le suicide assisté est en légère hausse.

ARCHIVES PRÉTEXTE KEY